Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260120-20260120006-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 16.01.2026
Affichage le : 16.01.2026

DELIBERATION 2026.01.20.06 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à vingt-heure, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, PELTIER Serge, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel.

Étaient excusés : MARTIN-CHUDEAU Patricia donne pouvoir à Stéphanie LAHAYE, TAILLANDIER Vincent.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné LEBRETON Didier, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :	En exercice :	12
	Quorum :	07
	Présents :	10
	Votants :	11
	Votants :	12

2026.01.20.06	**Participation aux charges de fonctionnement de l'école Privée LA PROVIDENCE de LA GUERCHE DE BRETAGNE – 2025/2026**

Demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école privée La Providence pour les élèves domiciliés à Rannée pour l'année scolaire 2025/2026.

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260120-20260120006-DE

	Nombre d'élèves	**Coût moyen par élève**	**Charges à caractères social** (Sorties pédagogiques + arbre de Noël)
MATERNELLE	15	1750.35 €	25 €
ELEMENTAIRE	43	482 €	25 €

Soit un total de **46 981.25 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **DE REFUSER** de participer aux charges à caractère social.

- **DE PARTICIPER** au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à **46 981.25 €.**

- **D'INSCRIRE** la dépense au budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 20 janvier 2026
Le Maire, Karine Morel

MAIRIE DE RANNEE
35130